



Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 6 octobre 2026

ID : 029-212902506-20260929-CM2026_055-DE

Conseil Municipal du 29 septembre 2026**Extrait
du registre des délibérations**

Présidente : Mme Marie JAOUEN
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mr Yves LÉVÉNEZ

Date de la convocation : **24 septembre 2026**Affichage de la convocation : **24 septembre 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 29 septembre 2026 à 20h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	01
Prenant pas part au vote	00
Votants	12

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie DOUCEN, Amélie DUPIRE, Maëla GOURVENNEC, Thibaut Quentin HOURMAND, Marie JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Sabrina LE DUFF, Yves LÉVÉNEZ, Gérard PRÉTÉ, Luna QUEMENER, Guillaume RIOU.

Etai(en)t représenté(s) : Muriel SCHWARTZ (a donné pouvoir à Thibaut Quentin HOURMAND)

Etai(en)t absent(s) : Eric LE LOUARN, Clément LOSTANLEN, Gillian SALHI.

Délibération CM 2026_055
Attribution de subventions aux associations de solidarité

Madame le Maire rappelle que les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité viennent compléter les dispositifs institutionnels et sont un relais essentiel et indispensable de proximité pour les personnes, les familles en difficulté. Afin de soutenir l'activité de ces associations et leur permettre de répondre aux urgences sociales, il est proposé au conseil municipal de leur attribuer des subventions de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2311-7 ;

Vu les demandes de subvention présentées par les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité ;

Considérant que ces associations sont reconnues d'utilité publique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCORDE aux associations œuvrant dans le domaine de la solidarité, au titre de l'exercice 2026, les subventions suivantes :

Associations	Signature du contrat d'engagement républicain	Montant attribué par le Conseil Municipal -2026
La Gourinoise contre le cancer	Reconnue d'utilité publique	50.00 €
Banque alimentaire du Finistère	Reconnue d'utilité publique	100.00 €
Amicale des donneurs de sang	Reconnue d'utilité publique	50.00 €
Secours populaire – Comité de Carhaix Plouguer	Reconnue d'utilité publique	80.00 €
Secours catholique Carhaix	Reconnue d'utilité publique	80.00 €

Le Maire,
Marie JAOUEN



Le secrétaire de séance,
Yves LÉVÉNEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.